



CICA du 5^e ARRONDISSEMENT

COMPTE RENDU de la Séance du 30 novembre 2022

Associations présentes lors de la séance:

Le CIL du Point du Jour (Mme Marie-Pierre ANDRÉ), L'ASF la Quarantaine (Mme Danielle GILBERT), Les Droits du Piéton (M. Pierre RAZAUDA), le Conseil de quartier Ménival-Battières-la Plaine (MM. RAGOT Christian et Alain HENRY), le Garillan en Marches (Mme LOUVRIER Annick), l'Association Saint Georges Village (Mme FIRETTO Joséphine), le Conseil de quartier « Quartiers anciens » (Mme Marie-Jeanne COURTIER ET MM. DÉAL Yves et LESLÉ Rémi), l'association ARIBEMA (Mme Françoise VALLA), le CIL de Saint Just – Sainte Irénée – Fourvière (M. François GRANCHAMP).

Élus présents lors de la séance:

Nadine GEORGEL, Bertrand ARTIGNY, Sandrine FRANCHET, Pierre GAUDIOZ, Marielle PERRIN, Laurence BUFFLIER,

Personnel mairie du 5^e arrondissement :

Gilles FAURE, Boris LAMBERT, Christel BARRAUD, Hélène BOURGEOIS

Introduction par M. Yves DÉAL (Président du Conseil de Quartier « Quartiers anciens ») pour la projection du Film SUR Jean GERSON qui précède ce CICA

Yves DÉAL (Conseil de quartier « Quartiers anciens ») : Je vais vous présenter un film sur la vie de Jean GERSON que nous avons réalisé dans le cadre de l'APICQ, Appel à Projets des Initiatives des Conseil de Quartier. Il a commencé en 2021 et il s'est achevé cette année. Je tiens à remercier l'équipe du Conseil de quartier qui a fait ce film : Patrick, Marie-Jeanne, Agnès, Rémi et Christiane.

Dans cet APICQ, on a eu trois actions. L'une était un quizz que nous avons distribué aux habitants et sur lequel nous avons fait des petites remises de prix. Nous avons également fait un dépliant sur le quartier Saint-Paul. Il s'agit d'un dépliant touristique pour faire en sorte que les gens aillent ailleurs que rue Saint-Jean et rue du Bœuf ou à la cathédrale, et leur faire découvrir qu'il y a d'autres richesses que celles-là dans le Vieux Lyon.

La réalisation de ce film a pour objectif de faire en sorte que la statue de Jean GERSON qui est située rue Saint-Paul, en face de l'église Saint-Paul, soit restaurée. Surtout que Jean GERSON est un personnage très présent dans le quartier Saint-Paul puisqu'il a une place à son nom, une école publique élémentaire à son nom, et une chapelle, un catafalque dans l'église Saint-Paul.

C'est un personnage relativement important dans le quartier. On voulait donc que par la restauration de cette statue, il soit remis en lumière pour les actions qu'il a faites. Il faut savoir qu'aujourd'hui, la statue est une propriété de la Métropole.

Le film a été réalisé par Serge FOLIE, un habitant du quartier. Il travaille rue Juiverie. C'est un musicien, réalisateur, organisateur de spectacles. Il a de multiples casquettes. Il est aussi ingénieur du son. Il nous a accueillis très aimablement et gentiment. Il a fait un formidable travail avec toute l'équipe qu'il a su réunir autour de ce film. Il y a à peu près six personnes qui ont travaillé sur le film. Il y a le réalisateur, **(Georges Sent 3.00)**, un musicien, Serge FOLIE, il y a un acteur, une dessinatrice, une scénariste. Ce film est destiné à être diffusé par l'intermédiaire d'un flash-code à côté de la statue, ainsi qu'à toutes les personnes qui seront intéressées pour le voir diffuser. Il sera en distribution libre.

Deux petits mots sur la statue. La statue est de Charles-François BAILLY qui est un sculpteur originaire de Tarare, du XIX^e siècle. Elle a été commandée par les Frères MANGINI, en 1873, pour se faire un peu pardonner les destructions qu'ils ont faites en créant la gare de Saint-Paul. À l'époque, elle avait été offerte à l'église, et par les changements législatifs de 1905, elle est devenue la propriété de la Métropole.

Je tenais aussi à vous dire que nous allons aussi faire une présentation publique de ce film, à l'église Saint-Paul et au Temple, le 23 février 2023. Il y aura une animation qui sera ouverte aux habitants du quartier ainsi qu'aux personnes qui seraient intéressées pour voir ce film.

Projection du film

Marielle PERRIN : Merci beaucoup. Cela fait deux fois que des associations prennent la parole. N'hésitez pas si vous avez des sujets que vous aimeriez nous présenter dans d'autres CICA. L'idée est de donner la parole à une association en particulier.

On va enchaîner avec notre sujet du jour qui est « Voirie et mobilités ». J'en profite pour vous présenter Hélène BOURGEOIS qui a rejoint la Mairie du 5^e arrondissement, il y a un mois. Je vais la laisser se présenter.

Hélène BOURGEOIS : Je suis arrivée le 10 octobre. Aujourd'hui, je suis coordinatrice de territoire à la Mairie du 5^e. Mon rôle est de fluidifier les relations entre les différents services, entre les services de la Ville de Lyon, de la Métropole. N'hésitez donc pas à contacter la Mairie du 5^e pour qu'on puisse vous donner des réponses, permettre des instructions, si vous avez des idées d'aménagements.

J'en profite pour vous donner les éléments sur la façon de nous contacter si vous en éprouvez le besoin ou l'envie. N'hésitez pas à aller sur le site de la Mairie du 5^e, et vous verrez que tout en bas de la page, vous avez un « Contactez-nous ». Derrière, ce « Contactez-nous », vous avez un formulaire qui va vous permettre de remplir un certain nombre d'informations. Quand vous créez un compte, vous avez un encart qui apparaît, avec nom et prénom, qui va vous permettre de suivre l'intégralité de vos demandes. Par le biais d'un mail, je vous ferai passer un pas à pas, si vous souhaitez avoir une aide pour cette création de compte, et ensuite, faire une demande *via* ces formulaires. Cela peut toujours paraître un peu inquiétant de passer par la dématérialisation. On préfère toujours l'humain. Je viens de quitter un poste où, pendant 10 ans, j'ai été correspondante d'application de gestion des relations habitants, pour la Ville de Lyon. J'étais en Centrale. Il y a toujours les mêmes agents, il y a toujours les mêmes élus. Il y a juste une façon de travailler qui est différente dans les moyens de communiquer. On est plus sur soit du présentiel ou de la dématérialisation. C'est juste la forme qui change et non pas le contenu. Surtout, n'hésitez pas non plus à passer par les formulaires. Cela nous permet d'avoir une vision globale et cela vous permet d'avoir un historique de vos demandes, et cela permet d'avoir une traçabilité sur les informations.

Question d'une intervenante – Danielle GILBERT : J'ai une question. Les personnes qui comme moi, ne savent pas se servir d'internet et tout cela, sont toujours complètement oubliées.

Hélène BOURGEOIS : Non.

Question d'une intervenante – Danielle GILBERT : On ne peut pas vous contacter autrement.

Brouhaha

Marielle PERRIN : Vous pouvez quand même téléphoner. C'est juste une façon de faire complémentaire.

Marielle PERRIN : Ce qui est important, c'est qu'en procédant de cette façon, vos demandes ne sont pas perdues. Si vous avez envie, comme vous l'avez déjà fait, de m'écrire, merci de mettre Hélène en copie parce que du coup, elle s'assurera que vous aurez une réponse dans un temps adéquat. En fait, passer par ces outils permet de faire des statistiques sur les problèmes qui sont remontés, sur les rues problématiques. C'est beaucoup plus simple après d'avoir cette vision globale.

J'ai prévu quelques slides, ainsi que Monsieur ARTIGNY, et ensuite, nous allons reprendre la liste de vos questions.

J'ai fait une première slide sur la piétonisation de la rue Saint-Georges, une slide sur les arceaux vélos, sur les places PMR, et sur la politique d'accessibilité de l'espace public. Concernant la piétonisation de la rue Saint-Georges, je vais commencer par les intentions. Le premier CICA de notre mandature était en visio, et il y avait une question à la voirie – je n'avais pas eu beaucoup de questions – qui était de dire que la rue Saint-Georges était devenue une autoroute depuis que le Chemin Neuf avait été fermé. C'est venu de là. On nous demande s'il est normal qu'autant de voitures passent rue Saint-Georges. C'était l'intention n° 1. La deuxième intention – et là, je reprendrai les mots d'Yves DÉAL – pour éviter que les touristes ne fassent qu'aller rue Saint-Jean et rue du Bœuf, pour qu'ils aillent voir du côté du quartier Saint-Georges, où il y a tout un tas de belles choses.

Aujourd'hui, qu'avons-nous fait ? On a fait un questionnaire qui a été présenté rue Saint-Georges – sous la pluie, malheureusement – à la brocante des Dragons de Saint-Georges. Ce questionnaire a circulé pendant un mois et on a eu 520 réponses. L'analyse du questionnaire a montré que sur la piétonisation régulière, on avait 250 votes favorables, 17 qui étaient défavorables, et 253 vides. Concernant la piétonisation permanente, on avait 217 favorables, 21 défavorables et 282 vides. Que veulent dire ces résultats ? Cela veut dire que les gens qui ont répondu sont quand même, en grande partie, favorables. On a un peu de gens défavorables, et beaucoup de vides. Il m'a été remonté qu'il y avait des questions qui n'étaient pas très claires sur la question du périmètre, qu'il n'y avait pas de carte, et que du coup, c'était un peu flou. C'est peut-être pour cela que nous avons beaucoup de vides.

Pour l'instant, on a un retour plutôt favorable, mais en tout cas, on ne s'arrête pas là sur la concertation. On a fait un nuage de mots avec ce que les gens voulaient si jamais on enlevait de la place aux voitures ; on a de la végétalisation, des terrasses, des repos, du mobilier, des commerces.

Aujourd'hui, il y a une autre chose qui est en cours. La Métropole a fait des analyses sur deux périmètres : l'église Saint-Georges et les Voies Navigables de France, les VNF. Un premier périmètre qui serait uniquement la rue Saint-Georges avec la montée de l'église

Saint-Georges à VNF. C'est le scénario 1. Pour le scénario 2, on est au niveau du métro Saint-Jean. Imaginez que nous sortions du métro Saint-Jean, ce serait une place piétonne de la sortie du métro Saint-Jean jusqu'aux VNF. On sait qu'il y a un énorme impact sur les riverains, sur les commerces, sur les stationnements. Tout cela est en cours d'analyse. On aura une communication plus claire de la Mairie du 5^e début 2023, avec Madame FONTAINE qui suit ce projet avec moi, parce qu'il y a aussi un gros impact au niveau des commerçants. N'hésitez pas, on peut prendre rendez-vous et faire une réunion spécifique avec toutes les associations qui le souhaitent pour discuter de ce projet.

Question d'une intervenante : Oui, volontiers.

Marielle PERRIN : Je propose de tout faire et ensuite, on passera aux questions. En plus, il y a quand même des gens qui ont pris le temps d'écrire leurs questions. Si c'est possible, on va passer toutes les questions.

Gilles FAURE : Quand vous prenez la parole, est-ce que vous pouvez vous identifier ? Pour le compte rendu, cela facilite les choses.

Barbara HUMBERT : Je fais partie du Conseil de quartier et de plusieurs associations dont l'association « D'amour et d'eau de source » qui est quartier Saint-Georges. Je voulais savoir si « piétonisation », cela voulait dire que ce serait juste fermé avec une borne et que les habitants pourraient encore circuler ou est-ce que cela voudrait dire que c'est une piétonisation totale ?

Marielle PERRIN : Aujourd'hui, il n'y a rien de défini. Tout est encore ouvert. Cela pourrait être une espèce de duplication du secteur Saint-Jean avec les mêmes règles. Du coup, cela veut dire jusqu'à 11 heures pour les livraisons, et de toute façon, tous les gens qui ont un garage pourraient y accéder. Cela pourrait être une zone à trafic limité, un peu comme ce qui serait fait sur la Presqu'île, avec les riverains qui pourraient circuler. Tout est encore ouvert. Aujourd'hui, il n'y a rien de décidé, et on va encore en discuter.

Je vous propose de passer au point 2 concernant les arceaux vélos : Pourquoi un déploiement si massif ? Pourquoi est-ce qu'on installe des arceaux vélos ? Aujourd'hui, il y a trois explications. Déjà, pour stationner les vélos. Ensuite, pour stationner les trottinettes. Troisièmement, c'est la loi d'orientation des mobilités. C'est vrai que lorsqu'on a commencé notre mandat, il y avait 293 arceaux et aujourd'hui, il y en a 916. On a presque multiplié par trois le stationnement vélo. On voit qu'aujourd'hui, on a un arrondissement qui est parsemé d'arceaux. La raison de ce gros déploiement en mai 2022, c'était principalement pour les trottinettes. En 2022, trois zones ont été créées. On avait une grosse problématique avec les trottinettes qui étaient abandonnées sur les trottoirs. C'était dérangeant pour les piétons, dérangeant pour les personnes à mobilité réduite, les poussettes.

Aujourd'hui, on a encadré l'utilisation des trottinettes. Trois zones ont été créées. Là, vous avez une carte projet de décembre 2022. Cela a un peu évolué mais c'était pour montrer les trois zones :

- On a une zone en rouge qui, chez nous, ne concerne que Saint-Jean, mais qui couvre toute la Presqu'île et d'autres parties de l'arrondissement. À cet endroit, les trottinettes doivent être rangées dans des emplacements spéciaux pour les trottinettes. On les reconnaît grâce à un petit panneau « trottinettes ». Ces emplacements sont géolocalisés par les deux fournisseurs de trottinettes. Du coup, les gens ne peuvent les laisser que là. S'ils les laissent ailleurs, cela découle le temps et du coup, cela les facture ;
- On a une zone verte qui est une zone mixte vélos et trottinettes. C'est justement cette zone verte qui a été mise en place au mois de juin et pour laquelle on a mis en place

tous ces arceaux vélos. L'idée était que les usagers puissent utiliser les trottinettes aussi dans l'ouest de l'arrondissement parce que sinon, ils auraient pu venir mais ils n'auraient pas su où les ranger ;

- La troisième zone concerne le secteur de la Plaine où ils peuvent encore faire ce qu'ils veulent avec les trottinettes. À voir s'il y a des plaintes qui sont signalées concernant des trottinettes qui seraient sur les trottoirs. Si c'est le cas, on augmente cette zone verte.

Aujourd'hui, cette carte n'est pas tout à fait juste. Notre zone verte prend tout l'arrondissement, sauf un petit carré qui se situe ici, secteur de la Plaine. C'est quelque chose qui a été fait en 2022. Je vous le répète, l'intention est de ne plus avoir de trottinettes sur les trottoirs.

Ensuite, l'idée de la loi d'orientation des mobilités, qui a été votée par l'État le 26 décembre 2019, est de se déplacer plus facilement. C'est dans cette loi qu'on retrouve des transports plus propres, la fin des ventes de voitures à énergie fossile d'ici 2040, le déploiement de la recharge de voitures électriques, et le développement des zones à faibles émissions. Tout cela a été voté par l'État, en 2019. Dans cette loi d'orientation des mobilités, il a été voté quelque chose pour sécuriser les passages piétons. Cela veut dire qu'aujourd'hui, quand on a un enfant ici, sur un passage piéton et qu'il y a une voiture qui est garée ici, la voiture ne voit pas que quelqu'un attend et l'enfant ne voit pas, il est obligé de s'approcher et de s'engager pour que la voiture s'arrête. Cette loi impose de supprimer tout stationnement qui se situe dans un rayon de 5 à 10 mètres des passages cloutés. C'est pour cela que la façon la plus efficace est d'y mettre des arceaux vélos. Quand on a commencé notre mandat, il y avait 105 passages cloutés dans le 5^e qui n'étaient pas aux normes. Aujourd'hui, il n'y en a plus que 53. On a mis aux normes 50 passages cloutés, et d'ici la fin du mandat, largement d'ici 2026, on aura tout mis aux normes. La date butoir de cette loi est fixée au 31 décembre 2026 pour sécuriser tous ces passages cloutés.

Concernant les places pour les personnes à mobilité réduite, quand on a commencé notre mandat, en août 2020, il y avait 94 places dans l'arrondissement. Aujourd'hui, il y en a 107, ce qui fait 13 places qui ont été créées. Il y en a 5 autres en étude, rue des Granges, place des Compagnons de la chanson, montée Saint-Barthélemy. Aujourd'hui, chaque nouvelle demande est instruite. N'hésitez pas si des riverains vous le demandent. Dans notre arrondissement, actuellement, nous sommes déficitaires sur le nombre de places de stationnement pour personnes à mobilité réduite. Quand un riverain lambda nous fait la demande, si c'est possible techniquement, on fait la place de stationnement devant chez eux. Elle ne lui est pas attribuée, elle est disponible pour tout le monde. Il y a de fortes probabilités qu'il l'utilise plus. En tout cas, cela veut dire qu'il ne trouvait pas à se garer dans le secteur. N'hésitez donc pas à nous faire remonter tous ces besoins.

Joséphine FIRETTO (Association Saint Georges Village) : Il y avait deux places à Saint-Jean, juste à côté de la Maison de la MJC. Il y en avait deux qui étaient bien en face de la Cathédrale, juste là où il y a la Maison de la MJC, et elles ont été supprimées depuis un moment.

Marielle PERRIN : Cela ne me dit rien du tout.

Joséphine FIRETTO (Association Saint Georges Village) : Moi, cela me dit.

Marielle PERRIN : Je regarderai.

Joséphine FIRETTO (Association Saint Georges Village) : Cela me concerne parce que j'ai un mari...

Marielle PERRIN : On regardera pour les remettre.

Marielle PERRIN : Je passe la parole à Monsieur ARTIGNY.

Bertrand ARTIGNY : On m'a demandé de faire un point sur l'ADAP, l'agenda d'accessibilité programmé. En 2005, pour ceux et celles qui sont au courant, il y a eu la loi sur le handicap. Il était prévu que sur le territoire national, l'ensemble des collectivités mettraient les établissements recevant du public, ce qu'on appelle les ERP, à disposition. En 2014, le gouvernement s'est aperçu qu'on ne serait pas au rendez-vous et il a sorti une nouvelle loi en 2015, en donnant 9 ans aux collectivités pour mettre leurs ERP en accessibilité. Cela devait se dérouler en trois phases, trois périodes de 3 ans.

On m'a demandé de faire un point. Au niveau de la Ville de Lyon, on est dans une situation un peu compliquée. En 2016, il y avait 188 bâtiments qui étaient recensés. Pour les trois périodes en question, il y avait un budget qui à l'époque, avait été estimé à 38,5 millions d'euros, ce qui était largement sous-estimé. Quand on est arrivés en 2020, sur l'ensemble des sites, on aurait dû être pratiquement à 42,7 % d'avancement, alors qu'on n'était qu'à 11,3 %, et la Ville de Lyon avait dépensé 7,8 millions d'euros, alors qu'il n'avait été voté et programmé que 5,6 sur les 38,5. On est donc très en retard, largement en retard sur la question de l'accessibilité des ERP.

Actuellement, le budget est de 68 millions d'euros, et on a mis quatre périodes : 14 % fin 2020, 35 % de réalisés pour 2026, de façon à arriver sur l'ensemble des sites en 2035. On n'est donc pas du tout dans les clous. Pour autant, on a quand même embauché, au niveau de la Ville de Lyon, deux chargés de mission, ce qui était aussi un gros oxygène parce que les équipes étaient complètement saturées, de façon à instruire très rapidement les différents dossiers. Sur le 5^e arrondissement, la situation n'est pas meilleure. Nous avons 76 établissements qui reçoivent du public et qui doivent faire l'objet d'une programmation pour une mise en conformité. Je rappelle ici la mise en conformité. Souvent, on dit « accessibilité » mais la loi dit « mise en accessibilité » ou effectivement, « régime dérogatoire » si on ne peut pas mettre en accessibilité. Cela peut être le cas sur des trottoirs qui sont trop étroits qui obligent d'empiéter sur la voirie, cela peut être des problèmes de pentes ou d'autres problèmes divers et variés qui font qu'on ne peut pas rendre accessible pour l'ensemble des handicaps. Je rappelle que la loi de 2015, c'est pour tous les handicaps, cela ne concerne pas uniquement les handicapés en fauteuil. En fait, la loi 2015, c'est la mise en conformité.

Aujourd'hui, sur les 76 établissements, il n'y en a que 7 qui sont achevés. Il y en a 26 qui sont démarrés ou en cours. Il y a notamment une question qui a été posée sur l'accessibilité pour l'église Saint-Paul. Est-ce que je peux répondre maintenant ? Le dossier est donc en cours. Cela fait partie des 26 dossiers qui sont en cours. Aujourd'hui, il n'y a pas de problèmes techniques ou en tout cas, les problèmes techniques ont été résolus. Il y a seulement un problème de propriété du terrain qui appartient à la Métropole. Il y a donc juste les « échanges » administratifs qui doivent avoir lieu entre la Métropole et la Ville de Lyon. Il doit y avoir des votes en Conseil, soit républicain soit le Conseil municipal, de façon à valider le transfert de propriété ou en tout cas, d'utilisation, ou un accord de faire des travaux sur la partie appartenant à la Métropole. C'est quelque chose qui devrait trouver une solution dans le courant de l'année 2023 – 2023 commence dans 15 jours – mais en tout cas, cela sera fait au plus tard au premier trimestre 2024. Aujourd'hui, cela fait parties des dossiers qui sont bouclés mais qui rencontrent des problèmes administratifs. Puis, il y en a 43 qui n'ont pas encore démarré.

Voilà la situation qui est la nôtre du point de vue accessibilité. La situation n'est pas satisfaisante du tout. On a le même problème au niveau de la Métropole. Pour ceux qui ne le savent peut-être pas, on a le même diagnostic avec l'exécutif de la Métropole, c'est-à-dire peu d'engagements, un sous-investissement, et sur les budgets qui avaient été identifiés, peu de votés. On est donc aussi en train de travailler pour revenir à une situation satisfaisante, mais cela ne se fera pas avant le mandat suivant et celui d'après. En tout cas, c'est programmé,

maintenant, on en est sûr. Sous réserve de l'inflation, de l'évolution des matières premières, etc.

Question d'une intervenante : Est-ce que je peux poser une question ? Est-ce que vous pouvez vous présenter car je suis arrivée en retard ?

Bertrand ARTIGNY : Je suis Bertrand ARTIGNY. Je croyais que nous nous connaissions, Madame. Je suis l'adjoint à l'accessibilité, au handicap, à la Mairie du 5^e arrondissement.

Question d'une intervenante : Il n'y a pas longtemps que vous êtes...

Bertrand ARTIGNY : Les élections ont eu lieu en 2020. Après, c'est vrai qu'il y a eu un changement. Je suis en charge de cette responsabilité-là depuis juillet 2021.

Présentation de l'intervenante : Vous me connaissez puisque vous...

Gilles FAURE : Pourriez-vous vous présenter justement ?

Présentation de l'intervenante : J'allais le faire, Monsieur. Je m'appelle Madame Servoirustan. Je suis dans le 5^e depuis 7 ans exactement, depuis août 2015. Je viens de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or parce que mon mari a fait un AVC gravissime, il y a 15 ans. Il est hémiparétique, il ne parle plus. Il nous fallait donc un appartement avec ascenseur. Au niveau des places, c'est vrai que c'est catastrophique, dans la mesure où depuis que je suis arrivée, j'ai dû prendre une douzaine de contraventions sur des places PMR, avec ma carte PMR, bien sûr. Avant, il y a deux ans, on mettait un petit papillon. Il y avait une demande et je le faisais par lettre recommandée. On avait 45 jours et on nous envoyait des informations, il n'y a pas de problèmes, mais depuis 2 ans, on ne met plus de petit papillon.

Par exemple, je ne sais plus quand étaient les obsèques de Paul Bocuse, mais on m'a enlevé ma voiture. J'étais rue des Estrées. Il y a une place handicapé. On me l'a enlevée. Pour aller chercher ma voiture, cela m'a quand même coûté 150 euros.

Je voulais aussi vous dire – je ne savais pas que c'était vous – que je suis allée au Conseil municipal du 23 juin, pensant que c'était Marie-Noëlle FRERY qui s'occupait du handicap, et à la fin du Conseil municipal, je me suis adressée à elle. Elle devait me rappeler le lendemain mais elle ne m'a jamais rappelée. Je voudrais dire aussi qu'au niveau des Conseils de quartier, la dernière fois, je m'étais inscrite en tant que résidente, et 15 jours après, j'ai reçu une lettre de la Mairie me disant que j'étais exclue de ce Conseil de quartier. Je sais que c'est Monsieur Yves DÉAL maintenant qui est au Conseil de quartier.

Bertrand ARTIGNY : On se connaît depuis quelques années maintenant. Ce que je vous propose, c'est qu'on prenne un temps pour reprendre tous ces éléments à la Mairie du 5^e arrondissement, maintenant que je suis en responsabilité. Ce sera beaucoup plus facile. Ce que vous évoquez, vous l'avez déjà évoqué au mandat précédent à plusieurs reprises. Ce que je vous propose, c'est qu'à la Mairie du 5^e arrondissement, on prenne un temps et qu'on refasse un point. Tout à l'heure, je vous donnerai un créneau horaire de façon à ce qu'on puisse reprendre ces différents points.

On passe aux questions qui ont été posées à moins qu'il y ait d'autres remarques ou d'autres observations ?

J'ai une question de l'ASF La Quarantaine.

Danielle GILBERT (ASF la Quarantaine) : Par quoi faut-il commencer ?

Bertrand ARTIGNY : Par la question.

Danielle GILBERT (ASF la Quarantaine) : Je vais en avoir au moins deux.

Bertrand ARTIGNY : Il y a une question sur les poubelles.

Danielle GILBERT (ASF la Quarantaine) : Concernant les trottoirs encombrés par les poubelles, disons que cela s'est amélioré. Je l'ai dit à Monsieur GAIDIOZ qui s'est battu. Maintenant, il n'y a plus trop de problèmes mais c'est quand même à surveiller. Puis il faut penser aux piétons qui ne marchent pas facilement, aux personnes qui se déplacent difficilement, qui marchent avec une canne, aux mamans avec les poussettes, etc. je crois qu'en vieillissant, on est encore plus sensible à ces problèmes-là. Il y a 10 ou 20 ans, cela ne me posait pas de problème. Il y avait une poubelle, je la contournais. Il faut que cela reste en mémoire, il faut toujours penser... Merci, on verra combien de temps cela va durer.

Pierre GAIDIOZ : Dès qu'on est au courant d'un problème de cet ordre...

Danielle GILBERT (ASF la Quarantaine) : Puis il y a l'étroitesse des trottoirs, mais il y a des endroits où on ne peut rien faire. J'ai quand même posé la question concernant la rue du Doyenné. Il y a un endroit où il y a deux petits trottoirs. Je pense qu'on ne peut rien faire, même avec un technicien. Enfin, c'est quand même à signaler.

Joséphine FIRETTO (Association Saint-Georges Du Lac) : Avec Monsieur GAIDIOZ, on a suffisamment travaillé là-dessus, et on a eu un beau retour.

Pierre GAIDIOZ : Absolument.

Joséphine FIRETTO (Association Saint Georges Village) : Il s'avère que les gens recommencent.

Pierre GAIDIOZ : Oui, oui.

Joséphine FIRETTO (Association Saint Georges Village) : Je pense qu'il y a un peu d'incivilité de la part des gens.

Pierre GAIDIOZ : Je suis d'accord, ce n'est jamais fini. Il est clair que dès qu'on me signale un incident ou que les services le constatent – l'idéal, c'est qu'on le sache – la personne qui travaille à la voirie dont c'est la tâche, va tout de suite sur place, et si j'ai le temps, j'y vais aussi, mais ce n'est pas toujours possible. La première chose qu'il fait, c'est de vérifier si tous les bacs ont une adresse. Franchement, quand il n'y a pas d'adresse, il enlève le bac. Les gens appellent en disant qu'ils ont perdu leur bac, si c'est un bac qui a été emprunté, etc. Vous savez qu'il y a un service d'optimisation des bacs, par allée, par commerçant. Il y a un nombre de bacs réglementaire qui tient compte du nombre d'habitants. Il y a un volume requis pour que tout le monde soit servi.

S'il y a une adresse, il adresse un courrier ou il rencontre les riverains. Il adresse un courrier officiel ou il rappelle oralement le règlement, en particulier où les bacs doivent être rangés, par exemple devant la benne pour qu'ils puissent les récupérer à partir de 6 heures du matin, selon les emplacements du quartier. En principe – mais là, il y a un peu plus de tolérance – les bacs doivent être rentrés une fois que la benne est passée. Dans les grandes résidences du 5^e, il y a souvent un prestataire qui enlève les bacs aussitôt. Ailleurs, c'est un peu plus compliqué si c'est un riverain qui le fait, mais en gros, à 13 heures, il ne devrait plus y avoir aucun bac non rangé.

Si la personne en question comprend et fait preuve de bonne volonté, on lui laisse le temps de s'organiser parce que parfois, il faut qu'il libère un local qu'il a utilisé pour un autre usage. On fait cela en concertation constructive. La plupart du temps, cela se passe bien. On laisse un petit délai. Si au bout de ce délai, il n'y a toujours rien de fait ou que cela s'est aggravé, on passe à l'étape supérieure. On fait une rencontre très claire en lui expliquant que tel local a été conçu pour les bacs et qu'il faut l'utiliser. En dernier recours, on verbalise. L'amende n'est pas très chère mais comme c'est tous les jours... On évite d'en arriver là parce que la plupart du temps, les gens sont constructifs, compréhensifs, et on leur laisse le temps.

Joséphine FIRETTO (Association Saint Georges Village) : Oui mais cela manque de locaux d'emplacements.

Bertrand ARTIGNY : Cela manque de locaux. Quand ils manquent de locaux, on trouve une solution ponctuelle. On fait une rencontre ; parfois, on règle une partie du problème, parfois, on améliore la situation mais on ne règle pas tout.

Danielle GILBERT (ASF la Quarantaine) : Je continue pour l'ASF Quarantaine.

Bertrand ARTIGNY : La deuxième question concernant le cheminement des piétons sur les trottoirs.

Danielle GILBERT (ASF la Quarantaine) : C'est cela mais je ne sais pas ce qu'on peut faire.

Marielle PERRIN : Petit à petit et au fur et à mesure...

Danielle GILBERT (ASF la Quarantaine) : Sur la passerelle Saint-Georges, j'aimerais bien savoir quelle est la réglementation. Le panneau côté rive droite, vers l'école, indique « Interdiction aux vélos ». Il est tout en haut. Souvent, je leur dis : « Vous avez vu le panneau ? ». C'est dans le Code de la Route, normalement. Si vous saviez le nombre de fois où je me mets en colère. Il y a deux ou trois fois où j'ai failli taper sur quelqu'un avec ma canne. Je n'en peux plus ! Comment est-ce qu'on peut rappeler...

Marielle PERRIN : Je vais répondre aux deux questions. Concernant l'é étroitesse des trottoirs, ce sera fait au fur et à mesure. Il y a un bon moyen d'améliorer l'espace public, c'est d'en profiter quand il y a des constructions. Rue de la Quarantaine, il y a une construction, l'ancienne école a été remplacée par un immeuble. C'est encore un peu le bazar parce qu'on veut en profiter pour améliorer l'espace. Quand un projet immobilier a lieu, c'est le promoteur qui paie pour faire refaire le trottoir. Notre idée est de ne pas refaire à l'identique, c'est-à-dire que chaque fois qu'il y a un projet, on veut en profiter pour remettre un peu d'argent et faire qu'on refasse le trottoir mais différemment, en l'élargissant. On a justement un projet. J'ai rendez-vous le 9 décembre au matin pour aller présenter ce projet. Je ne sais pas si vous êtes au courant.

Danielle GILBERT (ASF la Quarantaine) : Non.

Marielle PERRIN : Le 9 décembre, j'ai rendez-vous le matin, devant cette ancienne école, à 9 heures.

Joséphine FIRETTO (Association Saint Georges Village) : D'accord.

Marielle PERRIN : On a des plans, des propositions de la voirie pour planter des arbres devant ce nouvel immeuble. Vous êtes tous invités.

Concernant l'histoire de la passerelle Saint-Georges, je vais donner la parole à Madame GEORGEL qui, tous les mois, a le plaisir de voir la Police municipale. Tous les mois, elle liste les endroits où on observe des incivilités.

Nadine GEORGEL : Certains d'entre vous le savent, tous les mois, on fait un point « Prévention, sécurité » avec les différents acteurs impliqués dans ce domaine, c'est-à-dire Police nationale, Police municipale, chargés de prévention et acteurs *ad hoc* selon le sujet. Souvent, on a les bailleurs sociaux aussi. Quand on a une problématique identifiée spécifiquement, comme une passerelle. On a la même chose à la passerelle Pierre Scize.

Danielle GILBERT (ASF la Quarantaine) : Ce n'est plus mon quartier.

Nadine GEORGEL : Une fois que c'est bien identifié, après que vous nous l'ayez fait remonter, c'est une demande qu'on peut formuler auprès de la Police municipale, attirer leur attention, et leur dire qu'à tel endroit, il faudrait faire des passages réguliers et verbaliser si besoin.

Danielle GILBERT (ASF la Quarantaine) : Je n'en ai jamais vu sur la passerelle. J'y passe à peu près deux fois par jour. C'est moi qui fais la police.

Nadine GEORGEL : Il ne faut pas le faire. Je suis sérieuse. On a des gens qui s'amuse à faire la police ailleurs, dans l'arrondissement, et cela finit mal.

Joséphine FIRETTO (Association Saint Georges Village) : On comprend bien mais quand vous avez un vélo... Moi, il m'est arrivé de l'arrêter. C'est une fille. Il y avait une maman avec des enfants qu'elle tenait. Elle traversait la passerelle à vélo. Je l'ai arrêtée et je l'ai fait descendre. Quand on n'a pas le droit, on n'a pas le droit. La maman a eu peur pour ses deux enfants. Oui, cela se terminera mal, parce que même le curé s'est fait agresser sur la passerelle.

Nadine GEORGEL : Madame FIRETTO, on a des précédents dans l'arrondissement, de dames qui n'avaient pas du tout tort sur le fond, et qui ont souhaité faire respecter la loi, ce qui encore une fois, était de leur bon droit, et cela a mal fini.

Joséphine FIRETTO (Association Saint Georges Village) : Oui mais à ce moment-là, il faudrait plus de police.

Nadine GEORGEL : Il y a une manière de faire les choses. Vous nous faites remonter ce problème sur la passerelle Saint-Georges. Au prochain point « Prévention, sécurité », je m'engage à attirer l'attention de la Police municipale, à leur demander des passages.

Joséphine FIRETTO (Association Saint Georges Village) : Il ne s'agit pas seulement de passages, il faut qu'ils puissent rester ou mettre des caméras ou quelque chose comme cela. J'étais en réunion avec Monsieur CHIH, on a évoqué ce problème. C'est dangereux.

Laurence BUFFLIER : Je prends régulièrement la passerelle Saint-Georges en vélo et le pied à terre. Je connais la réglementation, les panneaux sont très mal placés...

Joséphine FIRETTO (Association Saint Georges Village) : Voilà, merci, Laurence.

Marielle PERRIN : Le Conseil de quartier ASF Quarantaine, vous aviez une question sur le stationnement autour de l'église Saint-Georges.

Danielle GILBERT (ASF la Quarantaine) : Là aussi, cela s'améliore.

Marielle PERRIN : Cela s'améliore mais bon. Cela et la largeur des trottoirs, rue du Doyenné, cela pourrait être...

Danielle GILBERT (ASF la Quarantaine) : Non mais vous ne pourrez rien faire, je pense.

Marielle PERRIN : Si on ferme aux voitures...

Un intervenant : Une zone de rencontre.

Marielle PERRIN : Le problème d'abaisser tous les trottoirs et de faire une zone de rencontre, c'est que cela coûte une fortune. On ne peut s'y engager dans le mandat. Piétonner, cela veut dire mettre des bornes, végétaliser certains endroits, cela coûte très, très cher.

Bertrand ARTIGNY : Une petite parenthèse par rapport à ce que disait Laurence, pour les personnes qui sont déficientes visuelles, elles ont des repères pour leurs chiens. Cela demande à la Mairie de retravailler sur les traversées de voirie pour que les chiens repèrent l'endroit où on peut traverser. Dans les zones de rencontre, les chiens sont perdus.

Pierre RAZAUDA (Les Droits du Piéton) : Près de l'église Saint-Georges, c'est vrai qu'il y a un énorme parking. Je pense qu'il faut le dire. Les voitures entrent par le quai Fulchiron parce qu'elles ont une facilité gigantesque. Elles entrent par les deux passages piétons. Là, il y a un bateau gigantesque, ce qui fait qu'elles entrent et sortent par-là. Ce qu'on peut proposer, dans un premier temps, pour voir si cela marche – si cela ne marchait pas, on pourrait envisager de mettre d'autres potelets – c'est de mettre sur chaque passage piéton, deux potelets PMR, avec des embouts blancs. Je pense qu'il y aura toujours des voitures ou des camionnettes qui monteront sur le trottoir mais d'autres ne le feront pas. Ce qui est sûr, c'est qu'ils ne pourront plus entrer et sortir par les deux passages piétons puisqu'il y aura ces deux potelets. On peut commencer par cela.

Marielle PERRIN : La Métropole ne veut pas mettre des forêts de potelets de partout, sur tous nos trottoirs, juste parce qu'il y a quelques incivilités.

Pierre RAZAUDA (Les Droits du Piéton) : Oui mais c'est Monsieur Fabien BAGNON, depuis qu'il est là, en 2020...

Marielle PERRIN : On en a mis...

Pierre RAZAUDA (Les Droits du Piéton) : On conteste cette politique. Je le dis clairement. Est-ce qu'on ne peut pas envisager de mettre deux fois, deux potelets PMR sur les deux passages piétons ?

Marielle PERRIN : J'ai noté.

Pierre RAZAUDA (Les Droits du Piéton) : Je pense que le mini parking diminuera. Il ne disparaîtra pas mais il diminuera.

Bertrand ARTIGNY : À une époque, on avait aussi eu une discussion avec le curé ou prêtre. Mais je note que ce n'est pas PMR, c'est pour les personnes avec déficience visuelle.

Marielle PERRIN : Le Conseil de quartier « Quartiers anciens » avait une question sur l'église Saint-Paul à laquelle Bertrand a répondu. Il y avait une question sur le questionnaire de Saint-Georges, et on en a parlé. Concernant la place François Bertras, quelles sont les mesures appropriées qui seront mises en place. Concernant la montée des Épies, vous demandez quels sont les aménagements prévus pour les bacs de déchets et la voirie.

Une intervenante : Oui, cela date d'il y a longtemps.

Yves DÉAL (Conseil de quartier « Quartiers anciens ») : Monsieur Pierre GAIDIOZ, je voulais vous demander...

Pierre GAIDIOZ : Il y a un énorme travail qui a été fait aux Épies, évidemment, la benne ne monte pas, les riverains savent qu'ils doivent apporter leurs déchets aux points de regroupement. La plupart jouent le jeu, et cela se passe plutôt bien. Je ne parle que des déchets, après on parlera voirie éventuellement. Le problème, c'est que ces points de regroupement font parfois l'objet de dépôts d'encombrants. Le service de nettoyage est sollicité et sensibilisé à ce sujet, ce qui fait qu'il est vigilant. Ils passent pour vérifier et récupèrent les encombrants. Les riverains nous le signalent. Généralement, ils sont retirés rapidement. Malgré tout, ce sont des incivilités contre lesquelles il est relativement difficile de lutter. Dans votre question, on nous dit qu'il faut faire appel à la police. Un carton avec une étiquette, ce n'est pas toujours la preuve que c'est la personne en question qui a déposé. Vous pouvez emprunter le carton de votre voisin. Ce n'est pas simple de verbaliser sur ce sujet. C'est un vrai problème parce que les services de nettoyage sont très réactifs. Ils récupèrent très vite. Du coup, les gens se disent que le lendemain, ce sera parti. Je le regrette mais on en est là.

Intervention d'une personne dans l'assistance : Il y a plusieurs endroits, notamment le Vieux Lyon et Quartier Saint-Georges, où il y a des dépôts sauvages d'encombrants. Est-ce qu'on ne pourrait pas communiquer plus, mieux sur la déchetterie fluviale ? Je pense qu'il y a des gens qui n'ont pas connaissance ou qui n'ont pas compris que c'était aussi régulier. Ils y sont allés une fois où il y avait une crue et le truc n'était pas là, et ils se sont dit qu'ils allaient le mettre là. Ils n'ont pas compris que les horaires pouvaient varier en fonction des saisons. Je connais très peu de gens qui y vont et je vois énormément d'endroits, dans le Vieux Lyon où il y a des encombrants. Quand je demande aux gens pourquoi ils n'ont pas attendu le samedi pour aller à la déchetterie fluviale, ils me disent qu'ils n'y ont pas pensé.

Intervention d'une personne dans l'assistance : Il y a des gens qui n'ont pas de voiture.

Pierre GAIDIOZ : Il y a une bonne partie des encombrants qui peuvent être amenés à pied.

Intervention d'une personne dans l'assistance : Quand ils veulent les amener de la rue de la Quarantaine jusqu'à la montée des Épies, ce n'est pas loin.

Marielle PERRIN : Il y avait une dernière question du Conseil de quartier « Quartiers anciens ».

Yves DÉAL (Conseil de quartier « Quartiers anciens ») : On parlait de la montée des Épies mais c'est pareil pour la montée du Garillan. Il y a des regroupements de bennes qui sont faits, *a priori* cela fonctionne plutôt bien.

Pierre GAIDIOZ : Les riverains du Garillan sont très sérieux.

Yves DÉAL (Conseil de quartier « Quartiers anciens ») : Est-ce qu'on ne pourrait pas améliorer esthétiquement la situation ?

Pierre GAIDIOZ : Je sais. C'est le problème de tous les points de regroupement. Il faut les rendre plus esthétiques, moins accessibles aux passants parce qu'ils jettent n'importe quoi dedans, et ils débordent un peu.

Annick LOUVRIER (Le Garillan en Marches) : Je voudrais réagir pour l'association montée du Garillan que je représente. Il y a ce point que l'on a traité à plusieurs reprises avec vous. On a un autre point très important qui est la descente des vététistes. C'est tous les jours. On est

obligés de se plaquer au mur. On demandait, au minimum, un panneau « Interdit aux vélos ». Il y en a qui disent qu'ils vont mettre des chicanes, des ficelles... cela risque de mal finir. Cela devient très dangereux. Il faudrait faire quelque chose par rapport à cela.

Je voudrais aussi réagir par rapport aux trottinettes. Je monte pratiquement tous les jours, la montée Saint-Barthélemy. Encore hier, au-dessus de la montée de Chazeaux, c'était vraiment une débauche de trottinettes sur le trottoir.

Marielle PERRIN : C'est le point noir de l'arrondissement, c'est en face de l'ECAM.

Annick LOUVRIER (Le Garillan en Marches) : Tout à fait.

Marielle PERRIN : Ce qui va être fait par la Métropole, c'est de doubler le nombre d'arceaux à vélos pour qu'ils puissent au moins les ranger bien comme il faut.

Annick LOUVRIER (Le Garillan en Marches) : Je crois qu'ils s'en fichent. Ils les balancent. Je pense qu'il faut faire un point avec les gens de l'ECAM, avec les Lazaristes. On a déjà essayé de communiquer là-dessus.

Marielle PERRIN : On a les sociétés de trottinettes qui passent plein de fois par jour pour les ranger.

Annick LOUVRIER (Le Garillan en Marches) : En attendant, il y a une trottinette qui est montée de Garillan, face à mon immeuble, depuis trois jours, qui éclaire les fresques.

Marielle PERRIN : Vous pouvez faire un signalement sur Toodego, et normalement, ils ont quatre heures pour les enlever.

Yves DÉAL (Conseil de quartier « Quartiers anciens ») : Pour la montée des Chazeaux, c'est vrai que c'est le grand bazar. Est-ce qu'il ne serait pas possible de voir avec l'ECAM pour qu'ils fassent un peu de pédagogie auprès de leurs élèves parce que c'est quand même une population très ciblée.

Nadine GEORGEL : Je pense que Marielle Perrin peut en témoigner également. Pour différents problèmes relatifs aux mobilités, que ce soit les trottinettes, que ce soit le problème de stationnement des parents à proximité de certains établissements, à chaque fois qu'on est en lien avec les établissements, on leur demande de faire de la pédagogie aussi bien envers leurs élèves que des parents, parce que là aussi, il y aurait beaucoup à dire autour de certains établissements, notamment le Point du Jour. On le dit systématiquement. Après, on le fait aussi avec un autre établissement situé un peu plus loin, rue Eisenhower. On demande de la verbalisation. La verbalisation se passe. On reçoit toute une série de mails pas du tout contents, mais ce n'est pas grave. Ça, on le fait. Après, l'avantage de ce que disait Marielle, c'est que quand il y a une obligation que les trottinettes soient mises sur un arceau, le compteur continue et cela facture à la personne. C'est donc quand même assez incitatif.

Annick LOUVRIER (Le Garillan en Marches) : Concernant la trottinette qui est là depuis trois jours, le compteur a dû tourner. Sinon, concernant les poubelles, dernièrement, il y a eu des sacs poubelles qui ont été placées dans la montée du Garillan. C'est déjà un petit plus bien que ce ne soit pas très esthétique. Par exemple, il n'y en a pas dans la dernière partie de la montée du Garillan et c'est vrai qu'il y a souvent des déchets qui s'échelonnent tout le long, notamment avec les gens qui viennent manger. Là, il y a vraiment quelque chose à faire.

Marielle PERRIN : On passe à la question suivante.

Bertrand ARTIGNY : Les pavés « lyonnais ». C'est le Conseil des quartiers anciens qui pose la question : quand aurons-nous fini d'installer les pavés « lyonnais » afin que les Lyonnais puissent déambuler sans crainte dans les rues du Vieux Lyon et ailleurs ? C'est un vrai sujet qui date de plusieurs années. La question est de savoir quand on aura fini d'installer les pavés « lyonnais » et je n'en sais fichtrement rien. Je vais vous donner la réponse tout de suite. Tout d'abord, les pavés « lyonnais », je ne savais même pas ce que c'était comme appellation. Je pensais que les pavés étaient lyonnais, mais ce ne sont pas du tout des pavés lyonnais, ce sont des pavés assez classiques comme ceux qui recouvrent différentes routes, différentes installations. Il y a des essais qui ont été faits – il y a des adjoints qui sont en charge de cela – dans le mandat précédent pour trouver un compromis entre esthétique, efficacité et solidité. Des essais techniques ont été réalisés et ont ou n'ont pas été couronnés de succès parce que les jointures entre les pavés disparaissaient, etc.

À ce jour, je dirais que techniquement, parce que je crois que rue Saint-Jean, il y a une partie qui a été faite et apparemment, cela a l'air de tenir – je parle sous le contrôle de mon ami Philippe CARRY – ce qui voudrait dire que techniquement, ils ont trouvé la solution. Le coût total, c'est 3 millions pour refaire. La personne de la Métropole qui est en charge de ce type de dossier m'a dit qu'il y avait un autre problème qui existe et qu'on a vécu dans le mandat précédent, c'est la réticence d'un certain nombre de personnes qui n'apprécient pas forcément que devant leur établissement, on enlève les pavés. C'est vrai que ce sont des chantiers qui durent longtemps, qu'il peut y avoir de la boue, et cela peut venir salir leurs commerces. Il n'y a donc pas de bonne solution. Il y en a qui sont moins pires que d'autres, mais pas de bonne solution. Le budget est donc de 3 millions, c'est identifié comme étant, techniquement, sans problème. Après, il va falloir dire quand on le planifie, quand on va trouver le budget, puis après surtout, il faut bien avoir à l'esprit que de toute façon, il y aura des remontées un peu acides parce que cela va déranger beaucoup de monde, comme cela a été le cas dans le mandat précédent. Laurence peut en témoigner.

Marielle PERRIN : Il faut savoir qu'aujourd'hui, on repave au fur et à mesure. En fait, aujourd'hui, les concessionnaires gaz, électricité et eau, quand ils font des travaux, ils font un trou, ensuite, ils rebouchent salement avec du bitume. Normalement, la Métropole a 6 mois pour intervenir avec des artisans qualifiés pour repaver. Montée du Gourguillon, cela a beaucoup traîné du fait que le pavage coûte 200 000 euros. En fait, on a eu l'eau et le gaz. L'eau a été décalée et c'est pour cela que j'ai refusé qu'on repave pour recasser 6 mois après, parce que c'est quand même de l'argent public qui est dépensé pour rien. C'est donc pour cela que c'est resté en chantier pendant si longtemps. Quand les travaux de l'eau et du gaz seront finis, on commencera à repaver, et les travaux devraient être finis d'ici 2 ou 3 mois.

Intervention d'une personne dans l'assistance : Par rapport aux pavés, j'ai remarqué que lorsqu'il y avait de l'herbe entre les pavés, cela les solidifiait. Par exemple, il y a une partie qui est sous le Passage de la ficelle. C'est vrai que cela permet d'avoir quelque chose, à mon avis, de plus durable et plus agréable. Je ne sais pas si ce n'est pas quelque chose d'envisageable.

Bertrand ARTIGNY : Il faut faire attention parce que les pavés mouillés avec de l'herbe, ce n'est pas très sécurisant. Les gens peuvent glisser et faire un procès à la collectivité.

Marielle PERRIN : On continue les questions ? Il y a trois questions d'OFFISA puis il y a les questions du Conseil de quartier Ménival et conseil syndical des Batières-La Plaine. Il y a une question sur le tronçon rue de Tourvielle à l'avenue Eisenhower qui est donc limité à 30 km/h. Vous savez que nous, au niveau de la majorité, on a fait le choix de limiter toute la ville à 30 km/h. Il n'y a pas un axe qui a été laissé à 50.

Nadine GEORGEL : Non, dans le 5^e, pas dans la ville.

Alain HENRY (Conseil de quartier Ménival-Battières-La Plaine) : Je fais partie du Conseil de quartier de Ménival. Il n'y a pas de syndicat au conseil de quartier. Tous nos syndicats ont été supprimés. Il n'y a pas de syndicalistes au Conseil de quartier. Nous comprenons parfaitement une limitation à 30. Simplement, pour le cas de l'extrémité du 5^e arrondissement, en direction des Monts du Lyonnais. La rue Joliot Curie, en direction d'Alai, l'avenue de Ménival, l'avenue Eisenhower, le boulevard des Hespérides, ce sont de grands axes, et notamment la rue Joliot Curie est un axe qui permet à tous ceux qui bouchonnent à Fourvière de passer par Choulans et de descendre par les Monts du Lyonnais. Cela roule excessivement vite, c'est vrai. On était à 50 et on est passés à 30. On ne conteste pas. Simplement, le fait de mettre à 30 sur cet axe qui va très vite, les voitures qui respectent se font doubler, cela klaxonne, cela engendre même des arrêts de voitures et des gens qui s'interpellent. Ce radar pédagogique est donc là pourquoi ? Que va-t-on retirer de ce radar pédagogique ? En ce moment, c'est un véritable danger, dans cette descente. Ce que nous demandons, c'est très simple, c'est de mettre un ralentisseur devant l'Institut Elise Rivet, là où il y a des passages cloutés. C'est extrêmement dangereux. C'est un boulevard, la rue Joliot Curie, ce n'est pas une rue comme les autres, on tient à le signaler parce qu'on est à l'extrémité de cet arrondissement. On passe régulièrement, tous les jours, devant ce radar pédagogique. Je ne sais pas si cela peut prendre toutes les voitures qui passent et à quelle vitesse, mais je serais bien intéressé de savoir qui respecte.

Un intervenant : Le radar ne fonctionne que dans le sens de la montée et pas dans le sens de la descente.

Alain HENRY (Conseil de quartier Ménival-Battières-La Plaine) : Cela fait des années qu'on se bat pour avoir des ralentisseurs, peu importe le type.

Alain HENRY (Conseil de quartier Ménival-Battières-La Plaine) : Devant l'Institut Elise Rivet.

Marielle PERRIN : Devant le dojo.

Alain HENRY : Il y a du monde, il y a des enfants. Il y a tout ce qu'on peut imaginer sur un boulevard. C'est une rue, mais c'est presque un boulevard.

Nadine GEORGEL : La question d'un ralentisseur, c'est à voir avec la Métropole. Je ne disqualifierais pas le radar pédagogique. Je pense qu'il y a aussi des gens de bonne foi.

Une intervenante : Tout à fait.

Nadine GEORGEL : Je pense qu'on est sans doute nombreux. Qui peut prétendre à la perfection tout le temps ? Je pense que cela aide, je le constate quand même.

Une intervenante : C'est ce que je pense aussi.

Nadine GEORGEL : Il y a des gens à qui cela ne fait ni chaud ni froid, mais je pense que cela fait un rappel à certains qui voient que d'un coup, ils sont à 34, et ils vont faire un effort. Je pense qu'il ne faut pas disqualifier une grande majorité de gens qui sont de bonne foi. Là, on est sur un changement d'habitude. Ce n'est jamais bien simple de passer de 50 à 30. Il faut un peu de temps. Avant, on était à 70 dans les villes. Rappelez-vous, quand même. De 70, on est passés à 50. On est dans l'ordre d'une année depuis que cela a baissé. Il faut donc aussi donner le temps aux gens de prendre l'habitude. On l'a vu avec Choulans. Quand on est passés à 30, cela a été le grand chaos, et cela a quand même largement diminué. Tout le monde ne le respecte pas, mais on voit que la vitesse globale a diminué, l'accidentologie aussi.

Dans la suite de ce que j'ai dit tout à l'heure, et Marielle PERRIN insiste aussi au point de prévention police, tous les mois, j'en parle. Tous les mois, je parle de sécurité routière et de la mise en danger des piétons. Il n'y a pas longtemps, j'ai eu la bonne surprise – et je pense que c'est une première – de découvrir un vrai contrôle de vitesse, avec radar installé devant l'école Ferdinand Buisson. Je pense que cela n'a pas été vu souvent. C'est la même chose que ce qu'on voit sur des routes nationales ou départementales.

Vous vous doutez bien aussi que la police nationale et la municipale sont mobilisées sur différents sujets. Ils en ont conscience. Ils ne peuvent pas faire cela 24 h/24, du matin au soir. Cependant, ce n'est pas un sujet qui est anodin pour nous. Je vous assure qu'à chaque fois que j'ai un appel de la police sur un accident, notamment chez des jeunes, comme il y a quelques jours, il y a un jeune qui s'est encastré dans un bus en vélo, on le prend personnellement aussi. On sera toujours mobilisés, avec les moyens de la collectivité et les moyens de la police, pour agir dans ce sens. Je vous assure que je ne rêve que d'une chose, c'est de ne plus avoir ces appels.

Christian RAGOT (Conseil de quartier Ménival-Battières-La Plaine) : Je suis vice-président du Conseil de quartier Ménival-Battières-La Plaine, je suis venu avec M. HENRY. Je souhaite simplement rajouter que ce radar pédagogique qui existe est mis en montée et non pas en descente, et il est mis après l'école Elise Rivet, donc il ne sert à rien.

Nadine GEORGEL : C'est une question qu'on peut poser à la Métropole. On s'était rendu compte, sur la montée de Choulans...

Marielle PERRIN : Les radars, c'est une compétence État. Je rebondis pour répondre à la question des Droits du piéton concernant la suppression du radar situé au 85 de la rue Pierre Scize. On en est bien désolés, tout comme pour la suppression du radar situé montée de Choulans. En fait, c'est la Préfecture du Rhône qui décide des lieux et des places...

Nadine GEORGEL : Je voudrais juste clarifier un point avant de passer la parole à Monsieur RAZAUDA. Suite à l'accident dramatique de la montée de Choulans, on a vraiment eu des diagnostics très poussés sur l'accidentologie. Il est assez clair que les vitesses excessives se font en montée. C'est un peu contre-intuitif mais ce qu'on constate, c'est qu'on a tendance à appuyer pour monter, et sur Choulans, cela a été bien établi que les vitesses excessives étaient davantage dans le sens de la montée que de la descente. Je vous dis honnêtement que je ne l'aurais pas imaginé comme cela, spontanément. Chiffres et constatations à l'appui, c'est plutôt dans ce sens.

Christian RAGOT (Conseil de quartier Ménival-Battières-La Plaine) : Je vais vous dire autre chose, c'est que les gens qui descendent n'ont pas de radar, il n'y a pas de ralentisseur, et quand ils sont au feu, en haut, sur cette portion, ils sont contents, ils ont une grande portion qui va jusqu'au carrefour de Ménival, et ils accélèrent. Là, ça roule parce qu'ils n'ont aucun stop.

Christian RAGOT (Conseil de quartier Ménival-Battières-La Plaine) : Là, ils roulent. C'est comme quand on a une ligne droite. On est content, on fonce.

Marie-Pierre ANDRE (CIL du Point du Jour) : Il y a le sentiment de la vitesse, et la vitesse réelle, il faut faire attention aussi. Rue Maurice Jacob, pendant des années, il y a eu des compteurs de vitesse. Les gens étaient persuadés que les voitures passaient à 80 km/h et ce n'était pas le cas.

Une intervenante : Excusez-moi, je suis obligée de partir. Je voudrais vous dire, Madame GEORGEL, que les brochures, nous les recevons avec beaucoup de retard. Sur la

dernière brochure, il était noté que le CICA et le Conseil d'arrondissement étaient le mardi 30 novembre. Il m'a quand même fallu 10 minutes pour comprendre que c'était le mercredi. Je voudrais aussi vous dire que la répartition des compétences dans le tableau synthétique de mars 2014 oblige normalement les mairies à faire un recensement, à avoir un fichier où on recense les personnes les plus fragiles, notamment les personnes handicapées, avec leur nom, leur âge, leur adresse, etc.

Gilles FAURE : Oui, cela existe. Il est volontaire. C'est ce qu'on appelle le fichier « alerte canicule » pour nous. C'est un fichier d'inscription volontaire. En aucun cas, on ne fait le recensement des personnes âgées ou porteuses d'un handicap. C'est une démarche volontaire, et la Ville le fait, et le CCAS le fait. En aucun cas, on ne recense d'office les personnes. Le sujet est différent, et ce n'est pas le Maire d'arrondissement qui le fait, c'est la Ville de Lyon, mais on peut tout à fait vous renseigner et vous orienter vers la bonne personne.

Marielle PERRIN : En effet, devant Epicerie du monde c'est complètement le bazar. Du coup, il y a une étude qui est en cours à la Métropole parce qu'avant de mettre des potelets anti-stationnement, il y a aussi le fait que ce soit mal utilisé pour livrer. Ce n'est pas utilisé pour livrer parce qu'ils livrent derrière.

Un intervenant dans la salle : En termes de livraisons, je peux vous assurer que tous les camions qui viennent livrer ne rentrent pas dans le petit espace en direction des immeubles. Ils se garent tous où s'arrêtent les bus, c'est-à-dire le long du trottoir. Je pense que si c'est mis en avant pour dire qu'on ne peut pas faire garer des camions de livraison, c'est inexact.

Marielle PERRIN : Non, non. Il y a un employé de la Ville qui est allé questionner pour savoir comment ils faisaient. C'est-à-dire que quand on observe le problème et qu'ensuite, on demande une solution, il y a quand même des enquêtes. Là, on sait que ce n'est pas utilisé. Du coup, il est prévu de mettre des petits potelets anti-stationnement. C'est par rapport à votre question sur le fait que le Grand Lyon ne veut plus mettre de potelets anti-stationnement.

Pierre RAUZAUDA (Les Droits du Piéton) : J'ai rencontré Monsieur BAGNON et j'ai été très clair avec lui. Il m'a déjà dit qu'on avait mal compris ses propos lors de notre entretien au mois de mars. Ce n'est pas qu'il ne veut plus, c'est qu'il ne veut plus systématiser. Il ne veut plus qu'il y ait ce réflexe de réparation. Après, il m'a appris quelque chose de très important, c'est que maintenant, toutes les réparations des mobiliers sont à la charge des collectivités locales, des communes et des mairies d'arrondissements. Ce sont elles qui, *in fine*, décideront de la pertinence ou pas de faire réparer. Je tiens ces informations de ses propres paroles. Ce qui n'empêchera pas la subdivision territoriale d'avoir une discussion avec la Mairie d'arrondissement ou une commune et une subdivision, mais *in fine*, c'est la Mairie du 5^e, donc vous, Madame PERRIN, sur ce sujet-là, qui devrait avoir le dernier mot, et non plus, comme cela a été le cas pendant des années et des années, le Grand Lyon. Je tiens ces informations de Monsieur BAGNON.

Je reviens donc sur ce radar, si vous me le permettez. Oui, le Préfet ou son délégué à la sécurité – je prends cela comme une décision crétine, je le dis clairement – a décidé de supprimer le radar sur la montée de Choulans et surtout quai Pierre Scize. Devant le 85, rue Pierre Scize, je peux vous assurer que maintenant, ce n'est pas du 50 à l'heure qu'on fait mais du 80 à 100 à l'heure, et je pèse mes mots. C'est surtout le matin, quand il y a des livraisons. La question que je posais à la Mairie du 5^e, ce n'est pas de savoir si vous êtes pour ou contre, c'est de savoir ce que vous pensez de cela. J'ai eu le retour de Monsieur Valentin LUNGENSTRASS qui m'a dit qu'il était contre. Mais est-ce que la Mairie du Lyon et la Mairie du 5^e ont écrit au Préfet, Pascal MAILHOS, pour lui dire qu'elles étaient contre l'enlèvement des radars ?

Madame PERRIN, il y a quelques minutes, je crois que vous disiez que vous êtes désolée. C'est bien, mais est-ce que la Mairie du 5^e et la Mairie centrale ont écrit au Préfet pour lui signifier son opposition à l'enlèvement des radars et demander pourquoi ces radars ont été enlevés ? On ne le sait pas. Est-ce que c'est pour des questions techniques, voire technologiques, parce que les radars ne pourraient pas et n'auraient donc pas la science dans leur engin de pouvoir contrôler à 35 à l'heure, ce qui n'est pas possible, ou est-ce que c'est une décision politique du ministère de l'Intérieur, donc des préfets, où on considère qu'à partir de 50 à l'heure, on peut contrôler, et que de 30 à 50, on ne doit pas contrôler ? On n'a pas la réponse. Ce n'est quand même pas négligeable. Soit c'est technologique et on peut demander à tous les scientifiques d'améliorer leur science, soit c'est politique, et à ce moment-là, ce qu'on peut attendre de la Mairie du 5^e, d'autres mairies d'arrondissement et de la Mairie de Lyon, c'est qu'elles écrivent au Préfet pour lui dire leurs désapprobations. Être désolé, c'est bien, mais être contre, c'est autre chose.

Nadine GEORGEL : Je pense que quand on s'adresse au Préfet, c'est la Ville de Lyon qui parle. On est 9 arrondissements, et il faut qu'il y ait une voix commune.

Pierre RAUZAUDA (Les Droits du Piéton) : Il pourrait y avoir une remontée de la Mairie du 5^e.

Nadine GEORGEL : En effet, que ce soit avec Valentin LUNGENSTRASS ou avec Mohamed CHIHI, on le fait de manière extrêmement régulière. Oui, cela a été remonté. Maintenant, on ne sait pas le fond de la décision. Après, on peut juste constater que le radar sur Choulans a fonctionné un certain temps et il mesurait bien le 30 km/h. On avait même des gens qui avaient peur que des cyclistes qui passent à côté déclenchent le truc et que ce soit eux qui aient le PV. Il a donc bien fonctionné à 30, et il a verbalisé. On a eu des retours de gens qui ont dit : « J'ai eu un PV à 35, c'est injuste. »

Pierre RAUZAUDA (Les Droits du Piéton) : Donc, c'est politique.

Nadine GEORGEL : Je vous laisse la conclusion. Je n'ai pas dit cela, je vous livre juste les éléments factuels.

Pierre RAUZAUDA (Les Droits du Piéton) : Je peux donc en conclure que c'est politique.

Nadine GEORGEL : C'est à vous de voir. Après, sur le fond, il est évident que nous sommes contre. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Intervention d'une personne dans l'assistance : Concernant la barrière pivotante, rue François Vernay...

Marielle PERRIN : Elle va être remplacée à la fin des travaux. Elle aurait déjà dû l'être depuis fin décembre.

Pierre RAUZAUDA (Les Droits du Piéton) : Justement, pour les montées d'escaliers. J'ai remarqué qu'à la montée des Carmes Déchaussés et dans d'autres montées, et notamment sur les berges du Rhône où il y a de petites montées, mais elles existent quand même, à certains endroits de Lyon, il y a des rampes centrales, même des doubles rampes centrales pour permettre une montée et une descente en se tenant bien. Dans d'autres endroits dont la montée du Change, soit il n'y a aucune rampe contre le mur – je dis bien « contre le mur » – soit elles sont vraiment toutes petites et discontinues. Je me demandais, pour les personnes en difficulté, si on ne pourrait pas généraliser, sur le mandat, jusqu'en 2026, l'installation de doubles rampes centrales dans les montées d'escaliers.

Bertrand ARTIGNY : C'est une très bonne question. C'est pour cela que les CICA sont intéressants. En plus, c'est un dossier que j'ai suivi, il y a longtemps. Quand j'ai vu votre

question, comme je suis à la Métropole, j'ai réussi à voir la personne qui est en charge de cela. Elle m'a dit que c'était effectivement une obligation d'avoir des rampes sur le mur ou des rampes centrales. Ce qui est prévu, c'est que je vais prévoir une réunion avec les ADF parce que j'ai besoin d'avoir leur retour. C'est une stratégie que nous avons depuis le début du mandat pour éviter d'avoir des complications diverses et variées. C'est une façon de leur dire que l'on a un besoin là-dessus et de demander s'ils ont des recommandations concernant la forme, la couleur pour ces rampes, de manière à ce qu'on puisse les mettre en place. Un diagnostic va être lancé par la Métropole. Je vous le dis sincèrement, quand j'ai vu cette question, je me suis dit qu'on n'était pas bons. Il faut donc qu'on ait ce diagnostic et le rendez-vous avec les ADF, la Métropole, moi-même, pour que nous puissions bien définir le type de rampe de façon à gagner du temps et que le projet ne soit pas refusé.

Marielle PERRIN : Une rampe centrale, et j'aimerais bien qu'on trouve une solution contre les VTT.

Bertrand ARTIGNY : Oui.

Intervention d'une personne dans l'assistance : Montée du Garillan, cela fonctionne.

Bertrand ARTIGNY : Je suis content. J'ai réussi à faire mettre un ascenseur rue Tramassac mais j'avais bien prévu de bien associer les ABF, très tôt. Je n'ai pas encore les rendez-vous mais en tout cas, c'est prévu. Je vais fixer ce rendez-vous incessamment sous peu de façon à bien identifier le type de barrière qu'on va mettre pour qu'on ne se fasse pas retoquer.

Pierre RAUZAUDA (Les Droits du Piéton) : On préfère les rampes centrales aux rampes contre les murs. Elles sont plus pratiques, elles sont plus visibles, elles sont plus sécurisantes. Cependant, j'ai bien compris que sur le principe, vous êtes pour.

Bertrand ARTIGNY : Tout à fait.

Pierre RAUZAUDA (Les Droits du Piéton) : Super.

Bertrand ARTIGNY : Oui, tout à fait. J'ai vu votre question et, excusez-moi l'expression j'ai pensé « bon sang mais c'est bien sûr ». Je suis tout de suite allé voir la personne qui s'occupe de cela, à la Métropole. Je suis tombé sur un Monsieur qui m'a dit oui, mais qui n'est pas très bien, franchement, il est très embêté. Il m'a dit qu'on allait rapidement prévoir un rendez-vous avec les ADF de façon à ce qu'on puisse identifier quel type de rampe on veut mettre. Est-ce qu'ils ont des exigences, je ne sais même pas. Sinon, on risque de partir sur un projet qui va nous coûter, enfin qui ne va rien nous coûter du tout puisqu'il ne sera pas mis en place parce qu'il sera refusé.

Intervention d'une personne dans l'assistance : Je voudrais ajouter quelque chose sur la montée du Garillan. La montée du Garillan est une de celles qui sont les plus empruntées par des gens qui ont des poussettes. Ils essaient de prendre ce plan incliné qui a été fait pour les montées des poubelles, poubelles qui ne sont plus montées actuellement. Je me demandais s'il ne serait pas possible de transformer ce plan incliné qui servirait aux gens avec des poussettes, par exemple.

Bertrand ARTIGNY : C'est une bonne question. On verra. En plus, la pente fait plus de 5 %,

Marielle PERRIN : Un point qui revient dans beaucoup de questions, c'est le problème des livraisons sur le quartier du Vieux Lyon notamment, avec les gros véhicules. Je voudrais juste vous informer que depuis six mois, il existe un système de livraison fluvial qui a été mis en place sur le Rhône.

Intervention d'une personne dans l'assistance : Oui, j'ai entendu parler de cela.

Marielle PERRIN : Il y a donc eu un appel à projets. Une entreprise privée a gagné le projet et amène les barges du port Édouard Herriot jusqu'au pont Morand, puis les livraisons se font à vélo. C'est du côté Rhône. Côté Saône, les quais appartiennent à VNF qui est aussi en train de travailler là-dessus. Cela devrait normalement sortir en 2023. Du côté de la Saône, il devrait aussi y avoir cette possibilité d'avoir des livraisons fluviales avec les derniers kilomètres faits à vélo. Cela pourrait peut-être être au niveau du quai Fulchiron, là où se trouve la décharge. Ce serait quelque chose sur laquelle Sandrine et moi, on va commencer à travailler un peu dans le détail. On aura besoin de vous pour communiquer au niveau des commerçants quand le système sera mis en place. On trouve que c'est quelque chose de très vertueux, qui pourra énormément apaiser le quartier.

Intervention d'une personne dans l'assistance : Il faudra nous prévenir. Pourquoi ne pas faire la passerelle d'Ainay ?

Bertrand ARTIGNY : C'est un vieux sujet.

Danielle GILBERT (ASF la Quarantaine) : De 1944.

Bertrand ARTIGNY : Elle est toujours là.

Intervention d'une personne dans l'assistance : C'est quand même un beau projet.

Marielle PERRIN : Les autres questions, c'est pour La Renaissance du Vieux Lyon.

Intervention d'une personne dans l'assistance de La Renaissance du Vieux Lyon : Bonsoir. Je représente La Renaissance du Vieux Lyon, ce soir, parce que Frédéric AURIA a dû partir un peu plus tôt que prévu. Je reprends un certain nombre d'idées que vous avez vues. Il y a la question des abribus avec la publicité en angle. C'est vrai qu'au niveau de la visibilité, il peut être intéressant de faire une étude pour voir si, dans certains cas, on peut apporter des améliorations pour qu'il y ait de la visibilité pour les piétons, du fait que quand un piéton sort de l'abribus, il risque de se faire faucher par un cycliste.

Marielle PERRIN : Cela a été fait quai Pierre Scize.

Intervention d'une personne dans l'assistance de La Renaissance du Vieux Lyon : Il y avait la question qui s'était posée avec l'abribus avec le Vaporetto. Les gens s'asseyaient sur le muret et se précipitaient sur le bus en oubliant qu'il y avait une piste cyclable. C'est un ensemble de choses qui sont intéressantes.

En ce qui concerne le fait de fluidifier la circulation, il est clair que quand on habite entre Saint-Jean et Saint-Paul, cela stagne pratiquement à toute heure. Cela devient vraiment problématique pour les riverains. Il faudrait voir si éventuellement, cela peut s'améliorer. Je sais qu'à l'époque de Michel NOIR, une étude assez sérieuse avait été faite pour désengorger la Presqu'île. Le principe était de faire que pour une voiture entrante, il y en avait deux qui sortaient. On avait réorganisé tous les ponts de manière à ce que dans le secteur est-ouest, il soit beaucoup plus facile de quitter la Presqu'île que d'y entrer. Cela marchait très bien. Est-ce qu'il y a une étude à refaire, compte tenu des voies cyclables, pour savoir si on peut améliorer la fluidité ?

Nadine GEORGEL : Il y a une réflexion en cours.

Intervention d'une personne dans l'assistance de La Renaissance du Vieux Lyon : Parce que c'est vrai que si les gens passent par la rue Saint-Georges, c'est aussi parce qu'en face, c'est

l'enfer et ils préfèrent aller au plus rapide pour prendre le Tunnel de Fourvière. C'est donc la réflexion qu'on s'était faite. On a bien compris que concernant la pollution, plus les gens stagnent, plus les durées de trajet augmentent et plus cela pollue, forcément, c'est mécanique.

Concernant les pavés, on en a parlé tout à l'heure, je ne vais donc pas revenir très longtemps dessus, mais ce qu'on a constaté, c'est qu'à peine ils étaient refaits, dès que quelqu'un réintervenait dessus, les pavés n'étaient pas correctement remis, qu'il n'y avait plus de joint entre les pavés. On l'a vu en face de la place du gouvernement. On a l'impression que le sol a gonflé. Il y a des interstices entre les pavés.

Marielle PERRIN : Il y a des essais qui ont été faits avec différents types de joints par la Métropole. Il y en a qui ont raté.

Intervention d'une personne dans l'assistance de La Renaissance du Vieux-Lyon : *A priori*, les essais auraient été plutôt concluants

Marielle PERRIN : Pas tous.

Intervention d'une personne dans l'assistance de La Renaissance du Vieux-Lyon : Il n'y a que l'entreprise suisse qui n'a pas été retenue, où il y a les joints moches qui sont défoncés mais c'est incroyable comme c'est solide. En revanche, ce que nous avons remarqué, c'est que chaque fois que les entreprises interviennent de nouveau sur ces secteurs, c'est après que cela pose problème. J'habite au-dessus, donc je le vois.

Marielle PERRIN : C'est de quel secteur dont vous parlez ?

Intervention d'une personne dans l'assistance de La Renaissance du Vieux-Lyon : Vers la place du gouvernement, vers chez Cardelli, et quand vous descendez. On voit que cela a été dépavé, repavé, et en fait, il n'y a plus aucun joint. Ce n'est pas que les joints se sont abîmés, c'est qu'ils n'ont pas été remis. Quand ils reposent les pavés, ils mettent du sable. Dès qu'il pleut, le sable part. J'y pense parce que comme vous prévoyez de refaire des travaux, dans le cahier des charges, on peut ajouter que dans les six mois où cela doit être remis en place, s'assurer que ceux qui remettent en place le fassent bien.

Bertrand ARTIGNY : Le planning n'est pas encore donné.

Intervention d'une personne dans l'assistance de La Renaissance du Vieux-Lyon : Vous allez avoir de nouveau des travaux d'ici-là. Ce que nous voyons, c'est la peau de chagrin. Mettre du sable à la place du joint, c'est sûr que les joints ne tiennent pas mais surtout, ils ont été enlevés et ils n'ont pas été remis.

Bertrand ARTIGNY : Ce qui me préoccupe le plus, c'est le fauteuil roulant qui peut rester coincé.

Intervention d'une personne dans l'assistance de La Renaissance du Vieux-Lyon : Concernant les livraisons, cela fait plus de 20 ans que j'habite le quartier et c'est vrai que c'est une véritable autoroute, le matin, avec ces camions. Il y en a aussi une partie de la nuit. D'ailleurs, on ne sait pas qui circule la nuit. C'est effarant de voir le trafic qu'il peut y avoir. Puis, on n'en parle pas, mais les scooters font partie des engins les plus polluants de Lyon. La moindre des choses, ce serait de faire, de temps en temps, des tests de pollution parce que tous ces scooters qui circulent, cela fait 20 ans qu'ils sont censés avoir des catalyseurs, mais manifestement, c'est la première chose que les gamins enlèvent. Un scooter qui circule rue Saint-Jean, c'est comme si on avait 300 voitures catalysées qui passent. Il y a donc quand même cet aspect-là. Il y a toutes les polémiques sur le contrôle technique. Si les gens pouvaient se permettre de contrôler la pollution des scooters, cela ferait vraiment du bien au

quartier parce que franchement, le matin, quand on aère, cela sent très mauvais. Il y a donc une problématique concernant les camions ainsi que les scooters puisque pour les livraisons, on a quand même plus de scooters que de camions.

J'avais regardé sur internet. Des études sont faites. Un scooter qui n'est pas catalysé – en plus, c'est du deux-temps – c'est l'équivalent de 200 voitures catalysées des années 90. Vous imaginez ce que cela représente par rapport aux voitures de maintenant ? J'y suis très sensible parce qu'une voiture ou un scooter qui est décatalysé, cela se sent avec le nez. C'est très facile de les contrôler. Même rien qu'avec l'olfactif, on a déjà un premier aspect.

Concernant les terrasses, c'est un sujet redondant, mais c'est vrai que sur la rue Saint-Jean, cela devient assez compliqué de circuler, notamment le samedi, lorsqu'on a des nœuds d'engorgement. On parle toujours des mêmes, Terre Adélice, tout ce coin-là. La rue Saint-Jean n'a pas une largeur constante et c'est vrai que dès qu'on arrive à des endroits où cela se resserre, si en plus il y a des queues avec des clients plus les terrasses, cela fait un engorgement. S'il vous plaît, est-ce que vous pouvez regarder ce qu'il est possible de faire au niveau des terrasses ?

Nadine GEORGEL : On a un Conseil d'arrondissement et on a déjà un quart d'heure de retard et c'est fort problématique. On ne peut pas rester plus.

Sandrine FRANCHET : J'ai bien sollicité de nouveau la Direction du commerce et de l'artisanat (DECA) sur cette question. L'engorgement n'est pas forcément lié à un débordement du commerce lui-même mais ce sont les gens qui attendent leur tour. Ce sont des commerces à succès donc ils vont refaire une sensibilisation de ces enseignes, et donc c'est à elles de gérer leur clientèle, éventuellement avec une personne qui gère les queues...

Le CICA s'achève à 20h.